

Résumé de la rencontre de vendredi le 25 novembre 2016.

Présents à cette rencontre : Éric Généreux, Isabelle Roberge, David Gencher, Francine Marcoux, Yves Gagnon.

La Municipalité informe qu'elle compte avoir une approche collaborative dans ses interventions futures.

Il est discuté de la possibilité de l'embauche d'une stagiaire pour procéder à un examen des affluents du Lac et des conditions menant à l'envasement. Cette idée est bien reçue par la municipalité. Il est entendu que nous pourrions apporter notre connaissance du lac pour mener à bien cette étude.

Nous avons échangé sur ce qui s'est passé au bout de la rue du Meunier, soit le creusage d'une tranchée. La Ville a constaté elle aussi qu'il y avait là quelque chose d'irrégulier et n'en avait pas été informée. Il est certain que ce genre d'initiative ne peut être acceptée. Nous comptons être vigilants à l'avenir face à de telles situations.

Monsieur Généreux est conscient que les bassins de sédimentation, de même que les enrochements le long de la route 117 sont peut-être insuffisants. Dans tous les cas, un entretien est nécessaire. La Ville va vérifier si cela est fait correctement. Par ailleurs, s'agissant du palier provincial, nous estimons que nous aurons à travailler ensemble afin de convaincre le ministère des Transports de s'impliquer là où il doit le faire et prendre ses responsabilités. Nos problèmes ne sont peut-être pas vus comme une priorité par ce ministère.

La Ville est d'accord avec l'idée de tenir une activité végétalisation des rives. Nous avons la responsabilité de notre côté d'entrer en contact avec Jardinor. Monsieur Généreux s'engage à tenir une rencontre de préparation conjointe au printemps prochain afin de l'organiser.

En ce qui concerne la bande riveraine, la Ville ne veut pas changer sa réglementation. Ce qui va changer, c'est l'application qui en est faite. Cela signifie que les personnes qui ne toucheront plus à leur bande

riveraine de 15 m ne seront pas importunées. Selon monsieur Généreux, la ville va toutefois intervenir pour les personnes qui continuent à tondre ou à mettre de l'engrais.

Résultat de l'inspection des fosses septiques de l'été 2016:

- 8 cas de type C, ces installations doivent être rendues conformes dans un court délai. Les propriétaires concernés ont été avisés.

- 70 cas de type B-, ces installations pourraient ultérieurement poser problème. C'est pourquoi la Ville songe à se doter d'un programme de surveillance afin de maintenir à jour le portrait de la situation et d'intervenir lorsque requis.

La municipalité ne financera pas les coûts reliés aux fosses septiques.

Ce type de programme ne peut s'appliquer ici, contrairement à ce qui se fait lors de l'asphaltage des rues, car pour les fosses septiques, chaque cas est trop différent. C'est à chaque propriétaire de faire ces démarches. Il est cependant possible de s'adresser aux gouvernements provincial et fédéral afin de vérifier si des crédits d'impôt sont applicables.